

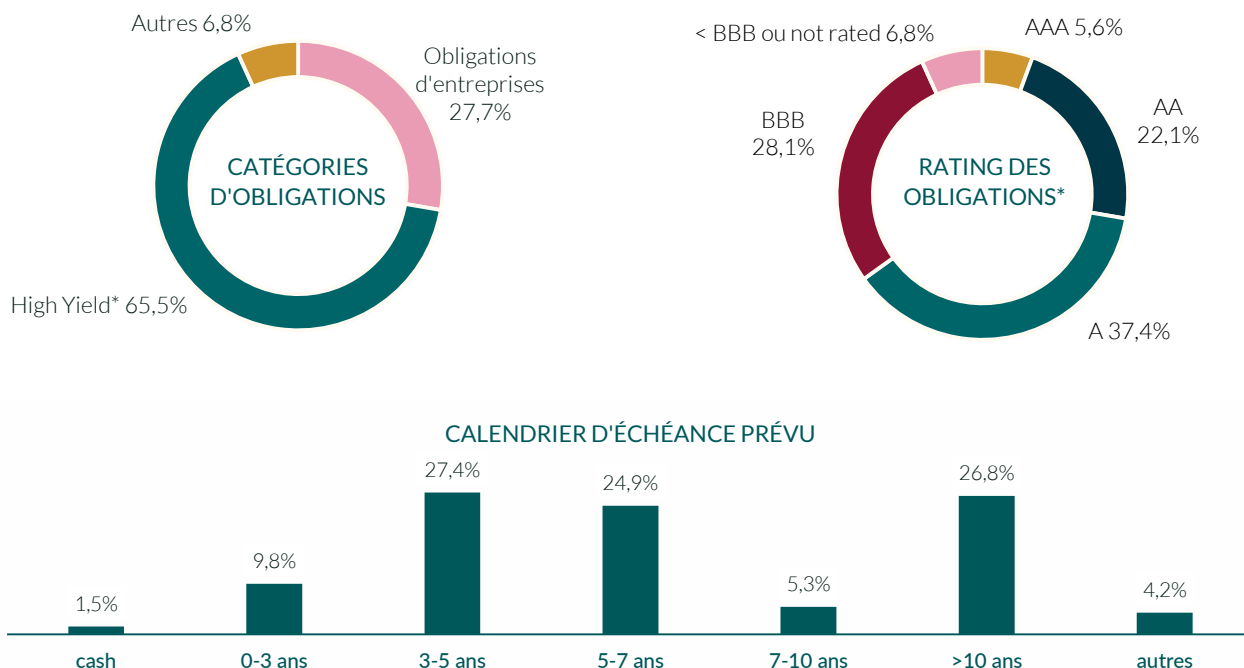
Kempen (Lux) Opportunities Bond Fund

30/06/2026

Politique d'investissement

Kempen (Lux) Opportunities Bond Fund (un compartiment de la SICAV luxembourgeoise Kempen International Funds) offre aux actionnaires une exposition aux marchés obligataires par le biais d'une gestion active de portefeuille. Le compartiment investira directement ou indirectement dans des instruments de dette, y compris des obligations émises par des entreprises et, dans les limites légales et celles fixées par le prospectus, dans d'autres instruments à revenu fixe. Le compartiment peut recourir à des instruments financiers dérivés, notamment des contrats à terme sur obligations, tant à des fins d'investissement que de couverture. Le compartiment n'est pas géré par référence à un indice de référence (benchmark). Les actionnaires du compartiment ne bénéficient d'aucune garantie en capital.

Portefeuille



*Voir définitions à la page 4

Indicateur de risque



L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut varier considérablement si vous vendez à un stade précoce et vous pouvez récupérer moins que prévu.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il montre quelle est la probabilité que les investisseurs subissent des pertes sur le produit en raison des évolutions du marché ou d'un manque de fonds pour le paiement. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les performances futures du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Le compartiment sera exposé aux risques de marché, de rendement, d'inflation, de crédit et de variation de cours. Nous vous renvoyons à la section sur les risques dans le prospectus, pour un aperçu complet des risques de ce compartiment.

Caractéristiques techniques, VNI, Frais & Taxes

	A cap	A dis	AIX cap	AIX dis
ISIN	LU1624253669	LU3298641625	LU3298645709	LU3298647580
VNI (en €)	25,20	25,20	1.008,18	1.008,20
Souscription minimale	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Frais courants ¹	0,99%	0,95%	0,87%	0,87%
Frais de gestion et autres frais d'admin. ou d'exploitation	[0,94%	[0,90%	[0,82%	[0,82%
Frais de transaction	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%
TOB à la sortie	1,32% (max. €4.000)	Aucune	1,32% (max. €4.000)	Aucune
Précompte mobilier:				
-Dividende	Aucun	30%	Aucun	30%
-En cas de vente (plus-value partie à revenus fixes)	30%	Aucun	30%	Aucun
Taxe sur les plus-values ²	10%	10%	10%	10%

	Compartiment
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Frais de conversion	Aucun
Swing pricing ³	Oui, max 5%

	Compartiment
Calcul de la VNI	Quotidien
Totale activa	1063m EUR
Durée	Illimitée
Date de création	24/04/2026

¹ Frais prélevés sur le compartiment au cours d'une année, y compris les frais de gestion.

² Applicable aux investisseurs non professionnels qui sont des personnes physiques et des résidents fiscaux belges, sous réserve de leur situation individuelle.

³ Un mécanisme qui permet au compartiment de faire supporter les frais des transactions découlant de souscriptions/ rachats importants par les investisseurs entrants et sortants. Ces frais sont directement intégrés dans la VNI et pris en charge par les investisseurs entrants et sortants au lieu des investisseurs existants.

Politique ESG

La politique ESG du compartiment est conforme aux exigences de transparence de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif aux informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce compartiment promeut des caractéristiques écologiques, sociales et de bonne gouvernance, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable spécifique. Les stratégies de durabilité suivantes sont applicables:

- Filtrage basé sur les normes & exclusions (ne pas investir dans des entreprises impliquées dans des activités/comportements controversés).
- Intégration ESG (s'assurer que les risques et opportunités liés à la durabilité sont suffisamment pris en compte dans les analyses et processus d'investissement).
- Approche best-in-class (encourager la durabilité en investissant la grande majorité des actifs de la partie actions dans des entreprises qui font partie des 50 % les plus performantes de l'industrie en matière de durabilité).

De plus, le portefeuille est géré dans le but de s'orienter vers une émission nette zéro en 2050.

Pour un aperçu complet de la politique ESG, nous vous renvoyons à l'annexe 2 jointe au prospectus. Veuillez prendre en compte toutes les caractéristiques ou objectifs de ce compartiment, tels que décrits dans le prospectus, avant de décider d'investir.

Service interne des plaintes & service de médiation

Toute plainte éventuelle doit être soumise par lettre recommandée à l'adresse suivante: Gestionnaire des Réclamations, Mercier Van Lanschot, Desguinlei 50 - 2018 Antwerpen, ou par e-mail à l'adresse complaints@merciervanlanschot.be. Mercier Van Lanschot s'engage à traiter la plainte en toute objectivité et à écouter le client avant de prendre une décision. Si le règlement de la plainte ne donne pas satisfaction au client, celui-ci peut s'adresser au Service de Médiation du Secteur Financier, North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles, www.ombfin.be, tél +32 (0)2 545.77.70, fax +32 (0)2 545.77.79.

Autres informations importantes

Kempen (Lux) Opportunities Bond Fund est un compartiment de Kempen International Funds⁴. Le prospectus, le document d'information clé et les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement sur demande en français et en néerlandais dans les bureaux de Mercier Van Lanschot ou sur www.merciervanlanschot.be. Le représentant belge de l'agent financier est BNP Paribas S.A., Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles. La VNI du compartiment est publiée quotidiennement dans De Tijd, l'Echo ainsi que sur le site internet de BEAMA. Avant de prendre une décision d'investir ou non dans le compartiment, vous devez au moins examiner le document d'information clé et le prospectus. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation des OPC en Belgique.

Cette communication ne contient pas de conseils ou de recherches en matière d'investissement, mais uniquement un résumé des caractéristiques du produit. Les informations sont valables à la date du factsheet mais sont susceptibles d'être modifiées à l'avenir. Vous trouverez des informations détaillées sur ce produit, ses conditions et les risques associés dans le prospectus, le document d'informations clés et les rapports périodiques, tous disponibles à l'adresse:

www.merciervanlanschot.be/fr-be/solutions/investir/fonds-d-investissement/fonds

Le résumé des droits de l'investisseur peut être consulté en français à l'adresse suivante :

www.merciervanlanschot.be/-/media/mercier/pdf/documents/fr/resume-des-droits-de-l-investisseur.ashx

⁴ *Kempen International Funds est une société d'investissement à capital variable/ société anonyme de droit luxembourgeois soumise aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de gestion collectif et à la Directive relative à l'imposition des revenus de l'épargne.*

Définitions:

- **Qualité de crédit:** La qualité de crédit de l'émetteur d'une obligation est la capacité de cet émetteur à répondre à ses obligations de remboursement. Pour évaluer la qualité de crédit, on fait souvent appel aux notations de crédit des agences de notation telles que Moody's et S&P. Les émetteurs ayant une haute qualité de crédit sont appelés émetteurs investment grade. Ils ont une notation supérieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (S&P). Les émetteurs d'obligations avec une faible qualité de crédit sont qualifiés de 'high yield'. Ils ont une notation inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (S&P).
- **High Yield:** Ces obligations ont une notation non-investment grade. Cela signifie une notation inférieure à Baa3 (Moody's), BBB- (S&P et Fitch). Ce type d'obligations présente donc un risque de crédit plus élevé. En contrepartie, elles ont un risque de taux d'intérêt plus faible et un rendement attendu plus élevé.
- **(PERP)etual:** Une obligation qui, en principe, n'a pas de date d'échéance. De telles obligations ont généralement un caractère subordonné, ce qui leur confère un risque de crédit plus élevé. Ce type d'obligations prévoit souvent une ou plusieurs dates de call. Cela signifie que l'émetteur peut néanmoins décider de rembourser ces obligations de manière anticipée à ces dates.